

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL**

DATES DE :	
CONVOCATION	25/03/2024
AFFICHAGE	25/03/2024

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART AUX DÉLIBÉRATIONS
11	9	9

**Séance du : 29 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé BUTTARD, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

**Présents :** BUTTARD Hervé (Maire) – CHARVET Roger, JANET-MAITRE Dominique, PARIS Nelly, PHILIPPE Évelyne, PUTOT Eric, VALETTE Michel

**Absents :** CHARREL Jérôme, procuration donnée à PUTOT Eric, MENU Francis, procuration donnée à PARIS Nelly

**Secrétaire de séance :** Évelyne PHILIPPE, assistée de Pascaline MENARD, agent de la commune

**DÉLIBÉRATIONS :**

**N°1 : Vote du compte administratif 2023**

M. Roger CHARVET, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Hervé BUTTARD, Maire, pour le budget principal de la commune, le budget annexe assainissement et le budget annexe transport.

**Montants en Euros**

	Budget communal		Budget assainissement		Budget transport	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Excédent antérieur fonctionnement		759 743,09				11 520,49
Excédent antérieur investissement				89 684,48		
Déficit antérieur fonctionnement			20 549,67			
Déficit antérieur investissement	31 575,72				3 670,00	
Exécution fonctionnement	270 050,60	360 335,45	55 298,76	76 164,69	33 952,63	46 040,43
Exécution investissement	92 228,33	164 226,46	31 921,07	49 572,03	2 500,00	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>393 854,65</b>	<b>1 284 305,00</b>	<b>107 769,50</b>	<b>215 421,20</b>	<b>40 122,63</b>	<b>67 560,92</b>
<b>SOLDE</b>		<b>890 450,35</b>		<b>107 651,70</b>		<b>27 438,29</b>
<b>RESULTAT GENERAL 31/12</b>	<b>Excédent :</b>		<b>1 025 540,34 €</b>			

M. Hervé BUTTARD, Maire, ne prend pas part à la délibération.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés (8 voix)**

**N°2 : Approbation du compte de gestion 2023**

Le compte administratif 2023, pour le budget principal de la commune, le budget annexe assainissement et le budget annexe transport, ayant été présenté, le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé, pour l'année 2023, par la Trésorière et dont l'ensemble des écritures et des opérations ont été vérifiées.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

**N°3 : Affectation du résultat 2023**

Le compte administratif 2023, pour le budget principal de la commune, le budget annexe assainissement et le budget annexe transport, ayant été présenté, le conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour les 3 budgets.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### N°4 : Vote des taux de fiscalité locale

Compte-tenu des résultats présentés pour les 3 budgets, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux de taxes locales et de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

<i>Nature</i>	<i>Taux de référence 2023</i>	<i>Taux votés 2024</i>
Taxe foncière (bâti)	28.59	28.59
Taxe foncière (non bâti)	97.72	97.72
Taxe d'habitation	17.10	17.10

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### N°5 : Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 se décompose comme suit :

<b>Budget Général</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	1 118 441,03 €	1 118 441,03 €
Section d'investissement	221 480,32 €	221 480,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 339 921,35 €</b>	<b>1 339 921,35 €</b>

  

<b>Budget annexe Assainissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'exploitation	59 744,87 €	59 744,87 €
Section d'investissement	156 730,31 €	156 730,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>216 475,18 €</b>	<b>216 475,18 €</b>

  

<b>Budget annexe Transport</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'exploitation	68 653,29 €	68 653,29 €
Section d'investissement	10 160,00 €	10 160,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 813,29 €</b>	<b>78 813,29 €</b>

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### N°6 : Vote des subventions aux associations

Après examen des différentes demandes, le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention aux associations nommées ci-dessous pour les montants indiqués :

- Collège Béatrice de Savoie : 200 € forfait
- Centre Social des Pays du Guiers : 200€ forfait
- Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse : 500 € forfait
- Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage : 75€ forfait
- APVECA : 2 000 € forfait
- Amicale des Sapeurs Pompiers Chartreuse Nord : 500€ forfait

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### N°7 : Délibération vente de récoltes

Lors de sa séance du 2 février dernier, le conseil municipal a voté le montant de la vente des récoltes pour l'année 2023. Les chiffres indiqués pour chaque exploitant étant inexacts, le conseil municipal les corrige par une nouvelle délibération. Pour l'année 2023, les montants de la vente des récoltes proposés sur la base du tarif inchangé de 85 €/ha/an sont :

- GAEC des Rousses : 595,92 €
- GOUGOUX Philippe : 167,06 €

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### N°8 : Délibération ZAE nR

Pour rappel, la loi APER de 2023 demande l'identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables par commune (= ZAE nR).

Sur le périmètre de la CCCC, le potentiel de production se concentre essentiellement sur la filière photovoltaïque.

Après avoir calculé le potentiel photovoltaïque, sur bâtiments publics et maisons individuelles de la commune (= 1 180 m<sup>2</sup> environ), les emplacements de potentiel ont été zonés sur le portail cartographique de l'Etat. Cette carte a été présentée à St-Pierre-d'Entremont le vendredi 15 mars 2024 lors de la concertation collective et locale organisée en partenariat avec le PNRC, en lien avec la CCCC.

Le conseil municipal décide d'arrêter les zonages selon la carte « complète » projetée en séance, en y ajoutant une zone pour le hameau des Gants.

La délibération sera ensuite transmise aux services de l'État et à la CCCC qui validera la démarche à l'échelle communautaire.

**Vote à 7 voix pour et 2 abstentions (Nelly PARIS et Francis MENU)**

### **N°9 : Délibération bornes passeport et cartes d'identité**

Suite à une sollicitation des services préfectoraux, la commune de St-Laurent-du-Pont accueille depuis le 6 novembre 2023 un nouveau dispositif de recueil passeports et cartes d'identité pour permettre un maillage plus performant du territoire et la réduction des délais d'attente pour la réalisation des pièces d'identité.

Jusqu'à présent, la commune des Échelles assurait le portage financier de ce service grâce aux aides de l'État et au financement du reste à charge (60 %) porté par les communes bénéficiant du service.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient donc de revoir ce portage financier. A cet effet, le conseil municipal décide de signer une convention tripartite entre les 3 communes encadrant les conditions de refacturation du reste à charge sur la base de la répartition géographique indiquée dans la convention.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

Le secrétaire de séance  
**Évelyne PHILIPPE**

Le Maire  
**Hervé BUTTARD**

